

Dans le film des événements, il y a eu des maladroites du candidat Fillon comme sa rencontre avec Jouyet ou encore sa déclaration lors du débat des primaires : « Vous imaginez le Général de Gaulle mis en examen ? ».

Une élection présidentielle faussée ?

Depuis l'ouverture du procès Fillon, la polémique enfle par suite des propos de l'ex-procureure en charge du dossier en 2017, Éliane Houlette, patronne du Parquet National Financier (PNF) qui a évoqué une « énorme pression » de sa hiérarchie. Cette déclaration a été faite le 10 juin 2020, devant la commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée nationale sur « l'indépendance du pouvoir judiciaire ». Dès lors, Emmanuel Macron a saisi le Conseil supérieur de la magistrature afin de « lever tout doute sur l'indépendance et l'impartialité de la justice ». Le monde politique est en émoi car la question reste prégnante : « Le lynchage de Fillon a-t-il faussé le résultat des élections présidentielles ? ».

Les pressions du parquet général...

Éliane Houlette a affirmé « avoir été assaillie de demandes concernant l'enquête préliminaire ouverte contre François et Pénelope Fillon, au sujet des rémunérations perçues par cette dernière en sa qualité – contestée – d'attachée parlementaire » par le parquet général de Paris, dirigé par Catherine Champrenault. Cette dernière lui aurait été intimée l'ordre « d'ouvrir une information judiciaire, c'est-à-dire de confier les investigations à un juge d'instruction, seul qualifié pour prononcer des mises en examen ». Dans ce contexte, il semble inéluctable que Catherine Champrenault soit entendue par les membres de la commission d'enquête. Elle nie avec la plus grande véhémence avoir exercé la moindre pression sur le PNF et Éliane Houlette : « *Mon action s'est toujours inscrite dans l'exercice de ses prérogatives légales de veiller à l'application de la loi et au bon fonctionnement des parquets placés sous son autorité* ».

La rapidité inhabituelle de la justice...

Dans le contexte de la campagne présidentielle, au vu de l'hystérie collective et médiatique, comment croire Catherine Champrenault ? Si les dires d'Éliane Houlette sont avérés, alors le procès Fillon va prendre une tout autre tournure que celle attendue... Selon *Le Figaro*, plusieurs magistrats du parquet auraient affirmé « *que ce n'est pas d'usage qu'un procureur général tienne ainsi la main d'un procureur – a fortiori d'un procureur à compétence nationale – pour lui faire ouvrir une information judiciaire* ». Nous pouvons nous étonner de la rapidité de la justice dans cette affaire, elle qui d'habitude est si lente... Après les révélations du *Canard enchaîné*, le 25 janvier 2017, une enquête préliminaire a été lancée le

jour même... Un mois plus tard, le PNF ouvrait une information judiciaire... Le 14 mars 2017, l'ancien premier ministre, candidat à la présidentielle, est mis en examen. La suite est connue... Alors, assassinat politique comme l'affirme le camp de l'ancien Premier ministre ? Le doute est réel et sérieux.

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité